

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALZON**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
 Présents : 10
 Votants : 11

Date de convocation :

11 décembre 2025

Date d'affichage :

11 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, mardi 16 décembre, à 20h, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Odile DOMERGUE, Sabine GRZYB, Marie Hélène VIVENS, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Excusé : Gérard ABRIC procuration à Roger LAURENS

Secrétaire de séance : Odile DOMERGUE

OBJET : ABROGATION DELIBERATION N°042-2015

Le maire explique devoir demander l'abrogation de la délibération n°042-2015 qui cédait à M. LACHARTRE pour 1 € symbolique un morceau du chemin communal en triangle situé au croisement de la montée de la calade.

En effet cette délibération ne comportait pas de contrepartie suffisante et interrompait la circulation sur un chemin rural d'Alzon à Ayrolles ce qui n'était pas dans l'intérêt général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 8 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS,

VALIDE, l'abrogation de la délibération N°042-2015,

AUTORISE le maire ou son représentant à effectuer les éventuelles démarches nécessaires.

Le Maire,
 Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du 18 DEC. 2025 au _____.

Envoi au contrôle de légalité le :

18 DEC. 2025